

1^{er} FESTIVAL MANOIR HOTEL TOUQUET GOLF RESORT

REGLEMENT INTERIEUR

OPEN AMATEUR & OPEN ACCESSION

ARTICLE 1 : Organisation, Inscription

L'Open **AMATEUR** et l'Open **ACCESSION** se déroulent dans le cadre du **1^{er} Festival Manoir Touquet Golf Resort**, organisé par "le Manoir Hôtel Touquet Golf Resort et le club du Touquet ". Ils se déroulent au Manoir Hôtel Touquet Golf Resort du 25 au 29 février 2024.

Le président du comité d'organisation est M. Romain CHRISTOPHE-HAYOT.

La FIDE demande que tout joueur participant à un tournoi homologué FIDE possède un identifiant FIDE.

Les joueurs classés FIDE possèdent un tel numéro et on le retrouve dans la FRL (FIDE Rating List).

Si un joueur étranger non-classés FIDE n'a pas d'identifiant FIDE, il doit contacter sa fédération pour que celle-ci lui attribue un identifiant FIDE avant le tournoi !

L'inscription d'un joueur n'ayant pas cet identifiant FIDE sera refusée.

L'Open **AMATEUR** et l'Open **ACCESSION** du **1^{er} Festival Manoir Touquet Golf Resort** sont homologués par la FIDE et par la FFE, les parties compatibles sont prises en compte pour le classement ELO Fide d'avril 2024.

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) entrées en vigueur le 1er janvier 2023.

La clôture des inscriptions est fixée le **samedi 24 février 2024 à 18h30**. Aucune inscription ne sera prise sur place, le jour du tournoi.

Les droits d'inscription de chaque Open sont de : **50 € (SEN - SEP – VET) et 25 € Jeunes (U8 à U20)**.

L'inscription est considérée dès réception du bulletin complété et signé, accompagné du règlement, Ce règlement peut être effectué par chèque joint au bulletin ou par virement bancaire.

S'inscrire au tournoi implique accepter l'ensemble de ce règlement intérieur et respecter la « charte du joueur d'échecs » affichée dans la salle.

ARTICLE 2 : Droit à l'image

Le Comité d'Organisation prend toutes les décisions qu'il juge utiles dans l'intérêt de la bonne marche du tournoi.

Lors des parties d'échecs mais aussi des activités annexes du tournoi, des photos ou des vidéos pourront être prises, conformément à l'article 7 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978. L'inscription à ce Festival implique l'acceptation de figurer sur les Photos et Vidéos par le joueur ou son représentant légal.

ARTICLE 3: Déroulement du tournoi

L'Open **AMATEUR** du **1^{er} Festival Manoir Touquet Golf Resort** est ouvert à tout joueur et joueuse régulièrement affilié à la Fédération Française des Echecs ou à une autre Fédération, membre de la FIDE ; dont le **classement Elo** Fide (ou Elo national, à défaut de classement Fide) est **inférieur ou égal à 1700**.

L'Open **ACCESSION** du **1^{er} Festival Manoir Touquet Golf Resort** est ouvert à tout joueur et joueuse régulièrement affilié à la Fédération Française des Echecs ou à une autre Fédération, membre de la FIDE ; dont le **classement Elo** Fide (ou Elo national, à défaut de classement Fide) est **inférieur ou égal à 2250**

Si, à la date du samedi 17 février, le nombre d'inscrits dans l'un des deux Open n'atteint pas 25 participants, alors l'Open AMATEUR sera regroupé avec l'Open ACCESSION en un seul tournoi.

Horaires :

Pointage : Dimanche 25/02 de 9h30 à 9h50

Ronde 1 : Dimanche 25/02 à 10h00

Ronde 2 : Lundi 26/02 à 10h00

Ronde 3 : Mardi 27/02 à 10h00

Ronde 4 : Mercredi 28/02 à 10h00

Ronde 5 : Jeudi 29/02 à 09h00

Remise des Prix : Jeudi 29/02 à 14h30

Cadence :

La cadence est de **1h30 mn (+ 30s/cp dès le premier coup) pour toute la partie.**

La notation des coups est obligatoire durant toute la partie.

Dispositif particulier pour partie nulle par accord mutuel :

La nulle par accord mutuel (articles 9.1.1 et 9.1.2 des règles du jeu) ne pourra être proposée qu'à partir du 20^{ème} coup ou avec l'accord de l'arbitre en deçà de 20 coups.

Dispositif particulier pour les forfaits :

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier 40 minutes ou plus après le début de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Si aucun des deux joueurs n'est présent au bout des 40 minutes de délai, le joueur ayant les blancs perdra tout le temps écoulé jusqu'à son arrivée, sauf si l'arbitre en décide autrement.

ARTICLE 4 : Appariement

Appariement au système suisse :

L'arbitre est assisté du programme d'appariement Papi 3.3.7.

ARTICLE 5 : Classement et Prix

Le classement est effectué aux points de parties ; partie gagnée 1 pt ; partie nulle ½ pt ; partie perdue 0.

En cas d'égalité, les joueurs et joueuses sont départagés selon les systèmes ci-après, dans l'ordre indiqués :

Le Buchholz Tronqué : (somme des scores des adversaires ôté du moins bon score)

Le Buchholz : (somme du score des adversaires)

La Performance

La liste définitive des prix sera affichée avant le début de la ronde 3.

Les prix prévus sont les suivants :

Tableau de répartition des prix :

	Plus de 40 participants	De 30 à 40 participants	Moins de 30 participants
1 ^{er} Prix	250 € * + Lot Clément VSOP	225 € * + Lot Clément VSOP	200 € * + Lot Clément VSOP
2 ^{ème} Prix	150 € * + Lot Clément VSOP	125 € * + Lot Clément VSOP	100 € * + Lot Clément VSOP

3 ^{ème} Prix	100 € * + Lot Clément VSOP	75 € * + Lot Clément VSOP	50 € * + Lot Clément VSOP
Du 4 ^{ème} au 10 ^{ème} prix	70 €	\	\
1 ^{er} Prix Elo 1399 et moins	\	50 €	35 €
1 ^{er} Prix Elo de 1400 à 1799	\	50 €	35 €
Total des Prix distribués	990	525	420

* Les trois premiers prix sont attribués au système Hort, les autres prix sont attribués à la place réelle.

Les prix sont non cumulables

Les prix inférieurs à 30 € ne sont pas distribués

L'organisateur est seul juge des modalités d'attribution des prix.

Les prix sont remis aux seuls lauréats présents à la cérémonie de clôture.

ARTICLE 6 : Arbitrage

L'arbitre principal de l'Open **AMATEUR** et l'Open **ACCESSION** est Philippe Blot, Arbitre International

ARTICLE 7 : Comportement des joueurs

Les analyses ou les blitz ne sont pas autorisés dans la salle du tournoi, une salle d'analyse est à disposition des joueurs.

Les discussions entre joueurs peuvent gêner certains participants et de plus, peuvent être mal interprétées. Les joueurs sont priés d'en tenir compte par courtoisie et sportivité.

Il est interdit aux joueurs de discuter de leur partie en cours avec quiconque.

Il est interdit aux joueurs de faire usage de notes, sources d'information ou de conseils, ou d'analyser une quelconque partie sur un autre échiquier.

Il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique (téléphone, tablette, montre connectée...) non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu.

Toutefois, le règlement de la compétition permet que de tels appareils soient laissés dans le sac d'un joueur, à condition qu'ils soient complètement éteints. Ce sac doit être rangé conformément aux directives de l'arbitre. Il est interdit à un joueur de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est évident qu'un joueur porte sur lui un tel appareil dans la salle de jeu, il perdra la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur.

ARTICLE 8 : Litige

Seul l'arbitre reste compétent pour régler tout litige. Un joueur peut toujours saisir la commission d'appels sportifs de la Ligue Hauts-De-France des Echecs en rédigeant un procès-verbal, après s'être plié aux décisions de l'arbitre, celui-ci étant tenu de fournir toute précision et modalités utiles.

L'organisateur,

L'arbitre principal, BLOT Philippe